

Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire

Visant les actions
BRIOCHE PASQUIER



Initiée par la Société
PASQUIER S.A.

Présentée par
PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE



Dépôt du projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire portant sur les actions Brioche Pasquier au prix de 60,70 € par action, dividende net de 0,75 € détaché

Le présent communiqué relatif à la présente offre, dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 16 juin 2006 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, est établi conformément aux dispositions de l'article 231-17 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette Offre et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

I- Contexte de l'opération

Portzamparc Société de Bourse, agissant conformément à l'article 231-14 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers pour le compte de la société Pasquier SA, société anonyme dont le siège social est situé aux Cerqueux (49360), au capital de 2.014.600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 329 263 933 (ci-après « **Pasquier SA** » ou l'« **Initiateur** ») a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 juin 2006, conformément à l'article 236 – 3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, un projet d'Offre Publique de Retrait portant sur la totalité des titres non détenus par l'Initiateur de la société Brioche Pasquier, société anonyme au capital de 8.619.628 euros, dont le siège social est situé aux Cerqueux (49360), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 305 119 125 (ci-après « **Brioche Pasquier** » ou la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., compartiment B (ci-après l'« **Offre** »).

Cette Offre fait suite à l'acquisition de titres Brioche Pasquier sur le marché réglementé, par Pasquier S.A. ayant permis le franchissement du seuil de 95% des droits de vote. La déclaration de franchissement de seuil a été rendue publique par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'AMF ») dans son avis numéro 206C0028 le 5 janvier 2006.

A ce jour, l'initiateur détient 4 049 663 actions Brioche Pasquier représentant 93,96% du capital et 96,21% des droits de vote de la société, sur la base d'un nombre total de 4 309 814 actions et 8 157 806 droits de vote.

Les résultats financiers de la société depuis 2003, l'opération d'OPRA menée en novembre 2003 et le flottant réduit qui résulte de cette dernière opération ont amené une désaffection des investisseurs sur le titre Brioche Pasquier. La liquidité des actions est aujourd'hui très faible avec quelques centaines d'actions échangées par jour.

Dans ce contexte, Pasquier S.A. a souhaité offrir la possibilité aux actionnaires de céder leurs actions dans le cadre d'une Offre Publique de Retrait suivie, si Pasquier SA vient à détenir à l'issue de l'Offre plus de 95 % du capital de la société Brioche Pasquier, d'un Retrait Obligatoire.

L'Initiateur propose ainsi d'acquérir, au prix unitaire de 60,70 euros dividende détaché, la totalité des 260 151 actions Brioche Pasquier qu'il ne détient pas à ce jour, soit 6,04% du capital et 3,79% des droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 237-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, cette Offre Publique de Retrait sera suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire si, à l'issue de l'Offre Publique de Retrait, Pasquier SA qui détient d'ores et déjà plus de 95% des droits de vote, vient à détenir plus de 95% du capital de la société Brioche Pasquier.

II- Caractéristiques de l'Offre

Nombre et nature des titres visés par l'Offre

PASQUIER S.A propose d'acquérir la totalité des actions de la Société Brioche Pasquier qu'elle ne détient pas à ce jour, soit 260.151 actions représentant 6,04 % du capital et 3,79 % des droits de vote.

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital immédiatement ou à terme.

Prix de l'Offre

PASQUIER S.A. propose d'acquérir les actions Brioche Pasquier à un prix unitaire de 60,70 euros, dividende détaché.

Conformément à l'article 231-14 du Règlement général de l'AMF, Portzamparc Société de Bourse, établissement présentateur de l'Offre Publique de Retrait, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par PASQUIER S.A..

Modalités de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, l'AMF et Euronext Paris S.A. publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les conditions de réalisation et le calendrier détaillé de l'Offre.

Les actionnaires de Brioche Pasquier désireux de céder leurs actions dans le cadre de l'offre Publique de Retrait devront passer un ordre de vente, qui sera irrévocable, auprès de l'établissement habilité dépositaire de leurs actions (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) au plus tard le dernier jour de l'Offre Publique de Retrait.

Il est précisé que la cession de leurs actions au prix de 60,70 euros, dividende détaché, sera effectuée au fur et à mesure de l'exécution des ordres, trois jours de négociation après chaque exécution. Les frais de vente (à savoir les frais de courtage et la TVA afférente ainsi que l'impôt de bourse) seront à la charge des actionnaires vendeurs. La négociation des titres pendant l'Offre se fera, conformément à loi, par l'intermédiaire des membres de marché.

Le membre de marché acheteur désigné par PASQUIER S.A. et agissant pour le compte de celui-ci est Portzamparc Société de Bourse.

PASQUIER S.A. a également demandé à l'AMF l'autorisation de procéder au Retrait Obligatoire des actions Brioche Pasquier dès la clôture de l'Offre Publique de Retrait, conformément aux articles 237-1 et 237-10 du Règlement général de l'AMF.

A l'issue de l'Offre Publique de Retrait et dans la mesure où elles ne représenteront pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Brioche Pasquier, les actions Brioche Pasquier, autres que celles détenues par PASQUIER S.A. et Brioche Pasquier, qui n'auront pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait par les actionnaires minoritaires de Brioche Pasquier seront transférées (et ce, quel que soit le pays de résidence de leur porteur) au profit de PASQUIER S.A. moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre Publique de Retrait, soit 60,70 euros par action, nette de tous frais (conformément à l'article 237-5 du Règlement général de l'AMF). Les actions Brioche Pasquier seront radiées du Compartiment B de l'Eurolist d'Euronext Paris le jour de négociation suivant la clôture de l'Offre Publique de Retrait.

Portzamparc Société de Bourse, agira en tant que teneur de compte conservateur chargé de centraliser les opérations d'indemnisation relative à la mise en œuvre du Retrait Obligatoire.

III- Avis du Conseil d'administration de Brioche Pasquier

Le Conseil d'administration de la société BRIOCHE PASQUIER s'est réuni le 16 juin 2006 au siège de la Société, sous la présidence de Monsieur Serge PASQUIER, afin d'examiner le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (« l'Offre ») que la société PASQUIER S.A. a décidé de déposer sur la totalité des actions de la société BRIOCHE PASQUIER que PASQUIER S.A. ne détient pas encore.

Tous les membres du Conseil d'administration étaient présents.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du projet de note d'information, du rapport d'évaluation établi par la société Portzamparc et du rapport de l'expert indépendant concluant au caractère équitable du prix proposé pour les actionnaires minoritaires de BRIOCHE PASQUIER.

Le Conseil a approuvé le projet d'Offre Publique de Retrait suivie, si PASQUIER SA vient à détenir à l'issue de l'Offre plus de 95% du capital de la société BRIOCHE PASQUIER, d'un Retrait Obligatoire portant sur la totalité des actions BRIOCHE PASQUIER non encore détenues par PASQUIER SA, qu'il considère comme étant conforme aux intérêts de BRIOCHE PASQUIER ainsi qu'à ceux de ses actionnaires et de ses salariés.

Le Conseil a approuvé le prix offert par PASQUIER SA de 60,70 € par action dividende détaché.

Le Conseil d'administration a décidé en conséquence, de recommander aux actionnaires de BRIOCHE PASQUIER d'apporter leurs actions à l'Offre Publique de Retrait, étant précisé que ces actions seront transférées à la société PASQUIER SA dans le cadre du Retrait Obligatoire, si PASQUIER SA vient à détenir à l'issue de l'Offre plus de 95% du capital de la société BRIOCHE PASQUIER.

La décision énoncée ci-dessus a été adoptée à l'unanimité

IV- Principaux éléments d'appréciation de l'Offre

Dans la perspective de l'Offre, Portzamparc Société de Bourse a procédé à l'évaluation des actions Brioche Pasquier et, conformément à l'article 237-1 du Règlement général de l'AMF, le Cabinet BAC-Bouron Audit Conseil représenté par Monsieur Eric BOURON, agréé par l'AMF le 31 mai 2006 en qualité d'expert indépendant, a apprécié l'évaluation des actions Brioche Pasquier et, en vue de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire, s'est prononcée sur le caractère équitable du prix proposé pour l'indemnisation des actionnaires minoritaires.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus par les différentes méthodes de valorisation utilisées :

Critères retenus	Valeur par action euro/action	Prime offerte
Cours de bourse le 7 juin 2006 (dernier cours)	59,1 €	+2,7 %
Cours moyen pondéré 1 mois	60,0 €	+1,2 %
Cours moyen pondéré 3mois	60,4 €	+0,5 %
Cours moyen pondéré 6 mois	59,8 €	+1,6 %
Cours moyen pondéré 12 mois	59,8 €	+1,6 %
Multiples boursiers de sociétés comparables	50,2 €	+20,9 %
Multiples de l'Offre Public d'Achat et de l'OPR-RO réussies sur le titre Brossard Saveurs de France	52,3 €	+16,0 %
Multiples de transactions sur le secteur	51,7 €	+17,3 %
Actualisation des flux de trésorerie (DCF)	51,8 €	+17,2 %
Moyenne des cinq méthodes de valorisation	53,0 €	+14,5 %

V- Contacts Investisseurs

PASQUIER S.A.
49360 LES CERQUEUX
Tél : 02-41-29-54-00

BRIOCHE PASQUIER
49360 LES CERQUEUX
Tél : 02-41-29-54-00

VI- Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres ou une sollicitation pour la cession de titres dans un Etat dans lequel l'Offre pourrait faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, la réalisation de l'Offre et l'acceptation de l'Offre, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.